



CONDITIONS GENERALES de VENTE sur INTERNET des SERVICES de la SARL OVER-DRIVE

PREAMBULE

Notre Société, la SARL OVER-DRIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Soissons, sous le numéro B 481 507 036, ayant son siège social au Lieu-dit Fary à Beuvarde (02130), propose via internet les prestations de services suivantes :

- Formules de stages de pilotage de véhicule d'exception pour les individuels,
- Formules de stages personnalisés, individuelles ou en groupe,
- Vente de produits dérivés (vidéos).

Les présentes Conditions Générales de Vente ci-après ont pour objet de déterminer les conditions et modalités de la commercialisation de ces prestations de services sur internet.

En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes Conditions Générales de Vente.

Article 1 – Commandes

Les offres et promotions présentées par la SARL OVER DRIVE s'entendent sous réserve de disponibilité au moment du règlement effectif.

Seules sont prises en compte les commandes au titre desquelles le paiement et le dossier du client ont été préalablement validés par la SARL OVER-DRIVE compte tenu du respect du processus suivant :

Le client passe commande de la prestation de services en remplissant son panier et le formulaire d'informations clients sur le site internet.

Pour être valable, toute commande doit être enregistrée directement sur le site web ou directement sur le circuit le jour du stage, accompagnée du formulaire d'informations clients précité dûment complété et rempli par le client ainsi que d'un règlement de 100 % du montant TTC de la prestation de service par carte bancaire, ou par chèque (ce dernier uniquement pour les commandes effectuées directement sur le circuit).

Article 2 – Modalités d'exécution de la prestation de services

Les prestations de services commercialisées par le site internet www.pilotage-overdrive.com s'adressent à tout individu à partir de 18 ans, mesurant au minimum 1m30, ne présentant aucune contre indication médicale, et titulaire du permis de conduire, catégorie B, en cours de validité.

Les prestations Over-drive, comportent :

- La location du véhicule de prestige choisi pour le temps correspondant au nombre de tours compris dans le stage de pilotage vendu sur internet au moment de la commande,
- La leçon de pilotage dispensée par un pilote instructeur diplômé BP JEPS,



- Un briefing de 30 minutes préalable à la prise en mains du véhicule, sur les règles de maniement et de conduite du véhicule choisi, sur le respect des règles et consignes de sécurité appliquées sur le circuit des Ecuyers (circuit homologué FFSA),
- La leçon dispensée pendant la prestation par le pilote instructeur, qui demeure maître de la situation. En cas de conduite non conforme aux règles de sécurité, le pilote-instructeur pourra à tout moment interrompre la prestation, la fraction de la prestation non exécutée n'étant alors pas remboursable, ni dédommageable,
- Le carburant consommé pendant les tours,
- L'accès au circuit des Ecuyers selon le règlement intérieur édité par le circuit des Ecuyers, visible sur le site internet du circuit, www.circuitdesecuyers.com et affiché aux abords du circuit,
- L'assurance responsabilité civile et dommages conformément aux articles L 211-1 du Code des assurances.

Article 3 – Réservations et dates des prestations

Les dates proposées pour la réalisation des prestations peuvent être soumises à modification en fonction du remplissage effectif de la journée. La Sarl OVER-DRIVE se réserve le droit de reporter ces dates ou la formule de stage en fonction des disponibilités. Ceux-ci ne seront donc confirmés par la Sarl OVER-DRIVE, et après réception du formulaire de commande, que par l'envoi d'une convocation par email. Si aucune de ces dates ne convient, le client pourra néanmoins passer commande d'un chèque cadeau valable 1 an, le stagiaire choisira ultérieurement sa date de passage parmi nos dates disponibles. Il devra toutefois réserver obligatoirement sa date de passage au plus tard 9 mois après la date d'achat et réaliser son stage au plus tard dans les 12 mois suivant la date d'achat sous peine de péremption.

Article 4 – Report des prestations dû aux conditions climatiques ou en cas de force majeure

Si les conditions de sécurité l'exigent, en cas de conditions climatiques extrêmes (chutes de neige, verglas, température inférieure à 2°C ou grêles), les prestations seront reportées à la date choisie par la SARL OVER DRIVE.

La SARL OVER-DRIVE, se réserve la possibilité de procéder à un report du stage, ou à une modification de la formule de stage, en raison des conditions climatiques, de la non disponibilité du circuit ou d'une voiture suite à une panne mécanique, casse ou accident, et d'une manière générale en cas de force majeure.

Tout refus du client entraînera annulation de son fait et le stage sera considéré comme effectué. En aucun cas le stage ne pourra être remboursé, celui-ci étant modifiable (selon les conditions définies Article 5 Report de date), et transmissible tout au long de sa durée de validité.

De même la prestation pourra être suspendue ou interrompue, si les conditions de sécurité l'exigent en cours d'exécution du stage, soit en raison des conditions climatiques, soit en raison de problèmes mécaniques. Si la prestation interrompue ne peut se terminer faute de temps, ou d'amélioration des conditions, la partie de la prestation non exécutée sera supportée par le client qui s'y oblige. Ces conséquences ne pourront donner lieu à aucun dédommagement, ni diminution de tarif.



Article 5 – Report de date

Le client pourra, à raison d'une seule fois, à partir de la date de la commande, modifier la date choisie jusqu'à 30 jours avant la date du stage, au-delà, la date commandée ne sera plus modifiable, et cette date sera alors considérée comme confirmée. Toute date ainsi confirmée, et malgré toute absence au stage ou au baptême, le jour et l'heure prévus, fera alors considérer le stage comme effectué. Ceci ne pourra donner lieu à aucun dédommagement, ni remboursement ou diminution de tarif.

Ces modalités de report de date ne s'appliquent pas dans le cas où le client ne se serait pas conformé aux règles et consignes de sécurité dictées par le circuit des Ecuyers et les pilotes instructeurs, le stage interrompu sera alors considéré comme effectué. Aucun dédommagement, ni remboursement ou diminution de tarif ne pourront être appliqués.

Article 6 – Prix

Les prix mentionnés sur notre site internet s'entendent TTC (Toutes Taxes Comprises). La Sarl OVER-DRIVE se réserve le droit de modifier le prix de ses formules, en fonction des variations du prix d'achat des prestations extérieures, des taxes, ou encore des variations des salaires de pilotes instructeurs et du carburant.

Article 7 – Responsabilité du client

Le client doit obligatoirement respecter les règles et consignes de sécurité qui lui sont données par les pilotes-instructeurs.

Il s'engage également à respecter le Règlement Intérieur du Circuit des Ecuyers, définissant les conditions d'utilisation du circuit et ses installations.

En cas de non-respect par le client des règles et consignes de sécurité, les pilotes instructeurs pourront à tout moment interrompre la prestation, ceci ne donnant lieu à un aucun report de la partie de la prestation non réalisée, et à aucun remboursement ou dédommagement.

La consommation de boissons alcoolisées et de stupéfiants, relevant aujourd'hui de la loi, n'est pas autorisée pour les personnes amenées à piloter dans l'enceinte du Circuit. Le strict respect de cette mesure relève de la responsabilité directe du client. Toutefois, la SARL OVER DRIVE se réserve le droit de pratiquer des contrôles aléatoires à l'éthylotest. Dans le cas où le client ressortirait positif de ce contrôle, son stage sera alors considéré comme effectué et ne sera en aucun cas remboursé.

Le client et ses invités restent responsables des éventuels dommages causés aux installations mises à leurs disposition, hors dommages survenant aux véhicules sous réserve du bon respect des règles et consignes de sécurité dictées par le circuit des Ecuyers et les pilotes instructeurs. Dans le cas d'une faute de pilotage du client ou d'un de ses invités, entraînant un sinistre et interrompant ainsi la prestation, la partie de la prestation non effectuée ne sera ni reportée ni remboursée.



Article 8 – Limite de responsabilité

La SARL OVER-DRIVE et le circuit des Ecuyers ne sauraient être tenus pour responsables des actes ou conséquences suivants :

- d'accidents corporels survenus lors des prestations,
- de toute conséquence physique survenant durant ou après la prestation,
- de vols, détériorations, disparitions, ou autres dommages de tout objet appartenant au client ou à ses invités,
- de la surveillance des enfants.

Article 9 – Droit à l'image

Le client autorise la SARL OVER DRIVE à prendre des photographies ou des vidéos durant la réalisation des différentes prestations. Ces photographies ou ces vidéos pourront être mises en ligne sur le site internet www.pilotage-overdrive.com ou utilisées sur d'autres supports de communication de la SARL OVER DRIVE.

En achetant une prestation de service de la SARL OVER DRIVE, le client autorise cette dernière à utiliser les photographies et les vidéos effectuées lors des stages sur son site Web ainsi que sur l'ensemble de ses supports de communication.

Le client qui ne souhaiterait pas que les photographies ou vidéos où il apparaît soient utilisées, devra notifier à la SARL OVER-DRIVE son opposition à l'utilisation de son image par courrier recommandé avec accusé de réception.

Article 10 – Réclamations

Toute réclamation éventuelle doit être adressée, par courrier postal à l'adresse suivante : OVERDRIVE - Lieu-dit Fary à Beuvarde (02130). Toute réclamation transmise par tout autre moyen, sera considérée comme nulle et non avenue.

Article 11 - Données personnelles

Les informations que vous aurez saisies à l'adresse suivante www.pilotage-overdrive.com seront enregistrées pour leur traitement par la SARL OVER DRIVE. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression concernant les données collectées sur ce site, dans les conditions prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 (modifiée) relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Pour l'exercer, merci d'écrire à OVERDRIVE - Lieu-dit Fary à Beuvarde (02130).

Article 12 – Loi Applicable

Les parties conviennent que la Loi applicable aux présentes Conditions Générales de Vente est la loi Française.

Pour les clients ayant la qualité de Commerçant, tout litige relatif à la passation de la commande, à son exécution ou à sa résiliation éventuelle, relèveront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Soissons.